

Zoom sur

Risque électrique

Sécurité sous haute tension



Bien que le nombre d'accidents dus à l'électricité diminue régulièrement, ceux-ci restent particulièrement graves. Chaque année, une dizaine de travailleurs meurent électrocutés. Un incendie sur 5 serait d'origine électrique. La prévention des risques repose avant tout sur la mise en sécurité des installations et des matériels électriques. Mais elle nécessite également la formation du personnel.

❖ [Lire la suite](#)



Dossier

« Introduction au risque électrique »



Publication

« Protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques »



Audiovisuel

« Chantiers branchés sécurité. Un ensemble de 3 films »



Article

« Moins d'accidents mais toujours du danger »

Actualités

Innovation

Un simulateur de conduite pour former les caristes



L'INRS, en partenariat avec la société Acreos, a développé une plateforme de simulation de conduite de chariot élévateur destinée à la formation des caristes. Le dispositif permet notamment d'appréhender le risque de renversement latéral. La partie logicielle, développée par l'INRS, s'appuie sur les résultats des études et des essais menés

dans le domaine de la stabilité et de la tenue de route des chariots élévateurs. Une première version de ce simulateur sera présentée au Salon des solutions logistiques SITL (29 au 31 mars - Paris).

❖ [La présentation du simulateur](#)

Santé des travailleurs seniors

La France à la traîne

En Europe, les travailleurs seniors français figurent parmi ceux qui sont en moins bonne santé. C'est ce que révèle une publication de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES) basée sur les résultats de l'enquête européenne SHARE 2006. 40 % des salariés de plus de 50 ans déclarent souffrir d'au moins 2 symptômes (douleurs dorsales et articulaires, problèmes cardiaques...); 30 % présentent un risque dépressif. Selon les auteurs, l'amélioration des conditions de travail est la condition nécessaire à l'amélioration de l'état de santé des seniors et à leur maintien dans l'emploi.

❖ [La publication de l'IRDES \[PDF\]](#)

Transport

Conditions de travail des conducteurs routiers

Le ministère chargé des Transports vient de publier les résultats d'une enquête sur les conditions de travail des conducteurs routiers. Ils confirment notamment les risques liés au chargement et au déchargement des véhicules : 70 % des accidents surviennent lors de ces opérations.

❖ [Les résultats de l'enquête \[PDF\]](#)

En Question

Un accident de trajet est-il un accident de travail ?

L'accident de trajet est considéré comme un accident du travail (Article L411-2). C'est un accident survenu au salarié pendant le trajet normal (aller ou retour) entre sa résidence habituelle et son lieu de travail ou entre son lieu de travail et l'endroit où il prend habituellement ses repas. Ce trajet n'est pas nécessairement le plus direct : il peut inclure les détours liés aux impératifs de la vie courante (acheter du pain, effectuer une démarche administrative, accompagner un enfant...), et les nécessités liées à l'emploi (par exemple dans le cadre d'un covoiturage régulier). Il est possible de réduire les risques en limitant les déplacements des travailleurs, par exemple en mettant à leur disposition un restaurant d'entreprise ou en leur offrant la possibilité de prendre leurs repas sur place. Il faut aussi privilégier les moyens de transport les plus sûrs, en particulier les transports en communs. La prévention passe également par des actions de sensibilisation des salariés.

L'accident de trajet

Risque biologique

Bilan des accidents avec exposition au sang

Selon le bilan diffusé par l'Institut de veille sanitaire (InVS), 16 282 accidents avec exposition au sang (AES) ont été recensés dans les établissements de santé français en 2008. Plus de 8 accidents sur 10 sont liés à des piqûres et 60 % des AES concernent les personnels paramédicaux. Les AES sont en légère baisse mais l'effort de prévention doit être maintenu : l'étude révèle que le respect des précautions standards aurait pu permettre d'éviter près de la moitié des accidents par piqûre.

❖ [Le Bilan 2008 des AES \[PDF\]](#)

Juridique

Équipements sous pression

Un arrêté du 31 janvier 2011 modifie les dispositions relatives à l'exploitation des équipements sous pression : modalités des requalifications périodiques et interventions non notables sur l'équipement.

❖ [L'arrêté du 31 janvier 2011 \[PDF\]](#)

Ascenseurs

Un arrêté du 29 décembre 2010 fixe les modalités de vérification périodique des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes installés à demeure dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s.

Une circulaire du 21 janvier 2011 présente le dispositif réglementaire (entré en vigueur le 17 décembre 2010) relatif à la mise en œuvre des ascenseurs.

❖ [L'arrêté du 29 décembre 2010 \[PDF\]](#)

❖ [La circulaire du 21 janvier 2011 \[PDF\]](#)

Toutes les actualités juridiques

Sur le web



Santé psychologique : des solutions

L'Institut Robert Sauvé pour la santé et la sécurité au travail (IRSST-Québec) vient de mettre en ligne les vidéos des présentations du colloque « Santé psychologique : des solutions pour mieux intervenir dans les milieux de travail » qui s'est tenu en novembre 2010.



Les TMS : de quoi parle-t-on ?

Définitions, facteurs de risques, mesures de prévention... L'essentiel de ce qu'il faut savoir sur les troubles musculosquelettiques (TMS) est rassemblé dans cet outil de sensibilisation proposé par l'Aract Picardie.

Vient de paraître



Publication

Comment détecter les risques psychosociaux en entreprise

Ce dépliant présente de façon claire et synthétique les principales clés pour identifier les risques psychosociaux dans l'entreprise.

❖ [Le dépliant](#)

Publication

Pose et maintenance de panneaux solaires

La pose et l'entretien de panneaux solaires nécessitent la prise en compte de mesures de prévention pragmatiques et rigoureuses, dès leur conception. Cette fiche pratique fait le point sur ces principales dispositions à mettre en place.

❖ [La brochure](#)

Publication

Postes de relèvement sur les réseaux d'assainissement

Cette brochure dresse un inventaire des mesures de prévention à intégrer lors d'un projet de (re)conception d'un poste de relèvement des eaux usées domestiques.

❖ [La brochure](#)

Toutes les nouveautés INRS

Agenda

16 au 18 mars - Bordeaux

18^{es} journées de Bordeaux sur la pratique de l'ergonomie

17 mars - Paris

Débats d'Eurogip *Prévenir les risques professionnels dans les PME*

24 mars - Paris

2^e conférence annuelle Santé au travail *RPS, risques émergents : la prévention à l'épreuve des réformes sociales*

5 au 7 avril - Nancy

Conférence scientifique INRS *Nano 2011*

18 et 19 mai - Rennes

Prévent'Ouest

[Consulter l'agenda complet](#)



Risque électrique

Sécurité sous haute tension

Bien que le nombre d'accidents dus à l'électricité diminue régulièrement, ceux-ci restent particulièrement graves. Chaque année, une dizaine de travailleurs meurent électrocutés. Un incendie sur 5 serait d'origine électrique. La prévention des risques repose avant tout sur la mise en sécurité des installations et des matériels électriques. Mais elle nécessite également la formation du personnel.

Depuis une trentaine d'années, le nombre d'accidents du travail dus à l'électricité a connu une baisse régulière. Cette tendance traduit une meilleure maîtrise des risques. Toutefois, l'analyse des accidents survenus souligne leur exceptionnelle gravité. Le contact avec le courant électrique peut provoquer des brûlures, des troubles musculaires et nerveux voire des arrêts cardiaques dont l'issue est souvent mortelle. Les accidents se produisent surtout lors de travaux sur des installations ou lors de l'utilisation d'équipements électriques (machines-outils, appareils de soudure...). Les travaux au voisinage de lignes aériennes, de transformateurs électriques ou de câbles enterrés constituent une source fréquente d'accidents. Les salariés les plus touchés appartiennent aux secteurs du bâtiment et des travaux publics, des activités de service, du travail temporaire et de l'alimentation. On estime par ailleurs que les incidents électriques (échauffements, courts-circuits...) seraient responsables de près de 20 % des incendies.

Des installations et des équipements sûrs

En matière de risque électrique, la première mesure de prévention consiste à s'assurer que le matériel et les installations de l'entreprise sont en bon état et conformes aux normes en vigueur. Pour éviter les contacts directs, les parties actives des installations électriques doivent dans la mesure du possible être enfermées dans des armoires ou des boîtiers ne pouvant être ouverts qu'à l'aide d'une clé ou d'un outil. Les locaux ou les installations présentant un risque de choc électrique doivent également être clairement signalés. Le raccordement à la terre, l'existence de disjoncteurs, de relais ou de fusibles sont autant d'éléments permettant de sécuriser les installations électriques. Ils contribuent à limiter les risques liés aux courts-circuits ou aux surcharges.

Former les salariés

Les statistiques montrent que de nombreux accidents sont la conséquence d'une mauvaise connaissance du risque électrique. La prévention passe donc aussi par la formation des salariés. L'objectif est de les sensibiliser aux risques mais également de leur enseigner les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors de l'utilisation du matériel électrique (machines portatives, fils et prises électriques...). Des mesures simples permettent en effet de limiter les risques : débrancher les appareils en tirant sur la fiche et non sur le fil, ne jamais toucher à un fil dénudé dont on ne perçoit qu'une extrémité, ne jamais toucher une prise avec les mains mouillées, signaler tout dysfonctionnement d'un appareil à une personne compétente...

Sécuriser les opérations à risque

Les opérations sur les installations ou les équipements électriques doivent être réalisées par une personne formée et titulaire d'une habilitation adéquate (voir encadré). Les travaux effectués hors tension sont les seuls présentant une sécurité maximale vis-à-vis du risque électrique. A condition d'être sûr que toute tension est effectivement supprimée et qu'elle le reste... Pour éviter la mise sous tension accidentelle lors d'une opération, une procédure de consignation doit être établie et mise en œuvre. Les travailleurs doivent également être en possession d'un carnet de prescription, disposer d'outils adaptés et posséder les équipements de protection individuelle appropriés (casque, gants, chaussures et vêtements de protection isolants).

L'habilitation électrique

L'habilitation électrique Pour intervenir sur une installation électrique, un travailleur doit posséder une habilitation délivrée par l'employeur. L'habilitation nécessite une formation préalable. Il existe plusieurs niveaux d'habilitation. Ils varient en fonction de la nature des opérations (dépannage, raccordement, essais, vérifications, consignations, nettoyages ...), de la tension des installations (basse tension, haute tension), ou encore des conditions dans lesquelles sont réalisées ces opérations (hors tension, au voisinage ou sous tension). L'entreprise qui accueille des salariés extérieurs doit s'assurer qu'ils possèdent un titre d'habilitation en adéquation avec l'opération à réaliser. Les intérimaires doivent être habilités par l'entreprise qui les accueille.

Pour en savoir plus : [la brochure INRS L'habilitation en électricité. Démarche en vue de l'habilitation du personnel \(ED998\)](#)



Dossier

« Introduction au risque électrique »



Publication

« Protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques »



Audiovisuel

« Chantiers branchés sécurité. Un ensemble de 3 films »



Article

« Moins d'accidents mais toujours du danger »

[Nous contacter](#) | [Modifier ses données personnelles](#) | [Se désabonner](#)